

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**Séance du lundi 15 décembre 2025**

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 32 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Éric LE DISSES - Arnaud MERCIER - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUREUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal CHAUVIN représenté par Patrick GHIGONETTO - David GALTIER représenté par Marion BAREILLE - Danielle MILON représentée par Roland GIBERTI - Pascal MONTECOT représenté par David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**IVIS-009-19054/25/BM**

**■ Attribution de subventions de fonctionnement pour la mise en œuvre du programme "Soft Landing Provence Africa Connect" 3ème édition - Approbation de conventions - MGDIS n°13020, n°12955 et n°13019  
149424**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de son Agenda du développement économique, actualisé en juin 2022, la Métropole Aix-Marseille-Provence se positionne en tant que Hub Europe – Méditerranée - Afrique. Cette approche stratégique se déploie sur le champ de l'attractivité, avec la volonté d'attirer des entreprises internationales souhaitant développer, depuis notre territoire, leurs activités sur la macro-région Euromed-Afrique. Mais aussi dans le domaine de l'innovation, avec la volonté de prospecter, accompagner et ancrer les talents et solutions innovantes de notre espace économiques Euromed-Afrique. Cette stratégie se traduit notamment par la démarche Provence Africa Connect qui propose de développer des actions ciblées à destination des entrepreneurs africains.

Dans la continuité du prix « iCapital 2022 », la Métropole Aix-Marseille-Provence a souhaité profiter de la visibilité offerte à l'international en tant que capitale européenne de l'innovation pour lancer un programme métropolitain spécifique pour l'innovation entre Afrique et Europe sous l'ombreille de la démarche Provence Africa Connect. Ce programme structurant, désigné « Soft-Landing Provence Africa Connect » (Soft-Landing PAC) est destiné à appuyer la visibilité et l'attractivité de l'offre d'accueil et d'accompagnement d'innovateurs africains désireux de s'implanter sur le territoire.

La mise en œuvre du Soft-Landing PAC a été initiée dans le cadre d'un appel à projet lancé fin 2023. Avec cet appel à projet, la Métropole a proposé un cadre transparent et ouvert pour inciter les acteurs de l'accompagnement à l'innovation, à se fédérer pour répondre à quatre enjeux :

- ✓ L'attractivité de l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence auprès des innovateurs africains ;
- ✓ La visibilité des initiatives et offres existantes du territoire à destination des écosystèmes d'innovation africains ;
- ✓ L'adaptation de l'offre d'accompagnement à l'innovation du territoire aux problématiques des entreprises africaines qui explorent le territoire d'Aix-Marseille-Provence et les marchés français et européens ;
- ✓ Le soutien aux démarches d'implantation d'entreprises innovantes africaines sur notre territoire.

L'appel à projet Soft-Landing PAC a reçu une réponse portée par un consortium d'acteurs de l'innovation du territoire, coordonné par l'Accélérateur M et associant Marseille Innovation, Anima Investment Network, Eurobiomed et Kedge Entrepreneurship.

Ces cinq acteurs étaient déjà fortement engagés dans l'accueil sur le territoire d'entreprises innovantes africaines grâce aux partenariats qu'ils ont structurés avec des acteurs de l'appui à l'entrepreneuriat innovant en Méditerranéen et en Afrique. La qualité du consortium tire également sa pertinence d'un positionnement sur cinq thématiques prioritaires cohérentes avec les filières stratégiques du territoire dans l'économie verte (« GreenTech »), la santé (« HealthTech »), l'économie bleue (« BlueTech »), l'alimentation et l'agriculture (« AgriTech »), et les industries culturelles et créatives (ICC) et d'une bonne complémentarité entre les partenaires avec une coordination portée en binôme par l'Accélérateur M et Marseille Innovation.

La proposition du consortium retenu à l'issue de l'appel à projet visait à concevoir et mettre en œuvre un programme destiné à attirer, sélectionner et accompagner des entreprises innovantes africaines présentant un potentiel avéré pour s'implanter durablement sur le territoire métropolitain, dans une perspective de croissance sur les marchés européens.

Le programme présenté, dont la coordination est assurée par l'Accélérateur M avec le soutien des équipes innovation et rayonnement international de la Métropole, est mené à titre expérimental sur une durée de trois ans. Cette durée est nécessaire d'une part pour permettre à la dynamique de collaboration impulsée par les membres du consortium de porter ses fruits, d'autre part pour installer et faire reconnaître Aix-Marseille en tant que destination privilégiée des startups africaines à fort potentiel et enfin pour apprécier la capacité des entreprises sélectionnées à s'établir durablement sur le territoire métropolitain.

Pour accompagner le lancement du programme sur les deux premières éditions, la Métropole a attribué à partir d'octobre 2023 aux membres du consortium un financement annuel d'un montant total de 120 000 euros.

Selon le principe de l'expérimentation, une évaluation est menée en continu pour réajuster le programme dans une logique d'optimisation opérationnelle et au terme des trois ans pour mesurer la progression des entreprises ayant suivi le programme et la solidité des projets d'implantation durable sur le territoire.

Chaque édition du programme est structurée en trois phases :

- #1 Prospection (« Sourcing »), de janvier à avril.
- #2 Admission et accompagnement à distance, sur trois mois de mai à août.
- #3 Immersions, de septembre à décembre et structurée autour des deux événements Tech que sont Le Grand Bain et Emerging Valley.

Le programme Soft-Landing Provence Africa Connect (SL PAC) a démontré son efficacité et son attractivité au cours de ses deux premières éditions : en 2024, le programme a reçu 133 candidatures issues de 23 pays africains, aboutissant à la sélection de 22 start-ups provenant de 10 pays différents. Avec un taux de compléction de 80 %, cette première édition a permis de valider le format du programme et de renforcer les liens avec les écosystèmes d'innovation africains, aboutissant à 6 implantations confirmées sur le territoire métropolitain.

En 2025, l'appel à candidatures a intégré des critères plus stricts, notamment un chiffre d'affaires annuel minimum de 50 000 euros, ce qui a conduit à une sélection plus rigoureuse. Ainsi, 17 start-ups issues de 9 pays africains ont été retenues, avec une montée en maturité des projets, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'entreprises présentant un chiffre d'affaires supérieur à 80 000 dollars. Les secteurs dominants, tels que les services digitaux appliqués à des filières stratégiques comme la Santé, les ICC ou les CleanTechs confirment l'intérêt pour des solutions technologiques à fort potentiel de déploiement rapide.

Les perspectives pour les éditions futures sont prometteuses, avec un intérêt croissant de la part de partenaires nationaux et internationaux, tels que l'AFD, la BPI, Expertise France, Digital Africa, et divers fonds d'investissement africains. Les retours positifs et les partenariats renforcés augurent d'un impact encore plus significatif en matière d'implantation et de coopération économique. L'édition 2025, qui s'achèvera en décembre, confirme la pertinence de l'accompagnement proposé et ouvre la voie à une troisième édition ambitieuse, visant à consolider les relations avec les partenaires africains et à renforcer l'attractivité et l'innovation sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Pour cette troisième édition, le consortium s'est réorganisé ainsi :

- ✓ Le programme d'accueil et d'accélération est opéré par l'Accélérateur M et Marseille Innovation, avec Eurobiomed et Kedge Entrepreneurship repositionnés en appui exclusivement pour les entreprises à haut potentiel des filières Santé d'une part et Industries Culturelles et Créatives et Tourisme/Art de Vivre (FoodTech) d'autre part.

- ✓ L'animation de la prospection sera essentiellement prise en charge par Anima, qui mobilisera les écosystèmes africains prescripteurs du programme.

Au regard de la dynamique engagée et des résultats déjà obtenus en 2024 et 2025, il est proposé de continuer de soutenir ce programme d'action global par l'attribution de subventions spécifiques aux associations ayant déposé une demande, d'un montant global de 120 000 euros au titre de l'exercice 2026.

Après instruction des demandes déposées par les membres du consortium, il est proposé d'attribuer:

- à l'association Accélérateur M, une subvention d'un montant de 56 000 euros (dossier MGDIS n° 13020),
- à l'association Marseille Innovation, une subvention d'un montant de 48 000 euros (dossier MGDIS n° 12955),
- à l'association Anima Investment Network, une subvention d'un montant de 16 000 euros (dossier MGDIS n° 13019).

Ces subventions représentent 80% du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La décision n°23451/D de lancement d'un appel à projets relatif au développement d'une offre d'accompagnement spécifique à l'écosystème d'innovation d'Aix-Marseille-Provence pour les start-ups africaines en phase d'internationalisation ;
- La délibération n° n° FBPA-071-18157/25/CM du Conseil de la Métropole du 26 juin 2025 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

**Ouï le rapport ci-dessus**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'intérêt et la volonté de la Métropole Aix-Marseille-Provence d'affirmer son positionnement en tant que Hub Europe Méditerranée Afrique conformément à son Agenda du développement économique ;

- L'engagement de développer des actions ciblées pour soutenir le rayonnement et l'attractivité du territoire en tant que « porte de l'Europe » pour les innovateurs africains ;
- L'expérience et la qualité du consortium porteur du programme « soft-landing Provence Africa Connect » ;
- Le besoin de poursuivre les actions engagées pour la mise en œuvre du programme en vue de l'implantation pérenne des entreprises sélectionnées.

## Délibère

### Article 1 :

Sont attribuées :

- A l'association Accélérateur M, une subvention de 56 000 euros au titre de sa participation à la coordination du consortium « Soft-Landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire ;
- A l'association Marseille Innovation, une subvention de 48 000 euros au titre de sa participation à un consortium « Soft-Landing Provence Africa Connect » et à l'accompagnement des entreprises innovantes africaines sur le territoire ;
- A l'association Anima Investment Network, une subvention de 16 000 euros au titre de sa participation au consortium « Soft-Landing Provence Africa Connect » et à la prospection des entreprises innovantes africaines.

### Article 2 :

Sont approuvées les conventions financières avec les associations Accélérateur M, Marseille Innovation, et Anima Investment Network, ci-annexées, relatives à l'attribution des subventions.

### Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tout documents afférents.

### Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal, de l'exercice 2026 pour 80% et de l'exercice 2027 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 67.

Ces crédits relèvent de la politique « développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche et seront exécutés par le service gestionnaire « 4EEIS ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Conseiller Délégué  
Métropole numérique,  
Politique publique de la donnée,  
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER